

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

## VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020

|                              |    |   |
|------------------------------|----|---|
| <u>Nombre de conseillers</u> | 29 | L'an deux mille vingt le 1 <sup>er</sup> octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni Salle Jean Monnet à Lillers, sous la présidence de Madame Carole DUBOIS, Maire, suivant convocation faite le 25 septembre 2020.   |
| <u>Présents à la séance</u>  | 22 | <u>Étaient présents</u> : M. DASSONVAL, Mme MARGEZ, M. VERKEMPINCK, Mme MERLIN, M. WESTRELIN (arrivée 18h38), Mme MAUREAU, M. CARLIER, adjoints.<br>MM. ANDRIES, DANIEL, LELONG, Mmes MARLIERE (arrivée 18h37), GOUILLARD, MM. CARON, LEGRAS, Mmes SAELEN, FONTAINE, COEUGNIET, MM. FEUTRY, GILLES, Mme ZAGLIO, M. FLAJOLLET, Mme CREMAUX, conseillers. |
| <u>Nombre de pouvoirs</u>    | 3  | <u>Étaient excusés</u> : Mmes DELANOY, MARLIERE (jusqu'à 18h37), MM. ANDRZEJEWSKI, BREMEERSCH, Mme DESQUIREZ.   |
| <u>Nombre d'absents</u>      | 2  | <u>Avait donné pouvoir</u> : Mme DELANOY à Mme MARGEZ, Mme MARLIERE à Mme GOUILLARD (jusqu'à 18h37), M. ANDRZEJEWSKI à Mme CREMAUX, Mme DESQUIREZ à M. FLAJOLLET.   |
| <u>Nombre de votants</u>     | 25 | <u>Étaient absents</u> : M. BAILLEUL, Mme COLBAUT.<br><br>Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.  |

Madame Sébastienne ZAGLIO ayant été désignée pour remplir les fonctions les a acceptées.

Madame la Présidente ouvre la séance.

### OBJET

**MOTION EN SOUTIEN AUX SALARIÉS DE  
BRIDGESTONE**

## **MOTION EN SOUTIEN AUX SALARIÉS DE BRIDGESTONE**

Alors que l'ouest du bassin minier était déjà classé comme « zone critique », l'usine de Firestone, depuis rachetée par l'équipementier automobile japonais, est arrivée en 1961 comme une bénédiction. Dix ans plus tard, le site industriel embauchait 1 280 salariés et jusqu'à 2 000 en 1988. Après près de soixante ans d'histoire commune, l'annonce de fermeture de Bridgestone sonne comme un choc.

Annoncée de façon brutale le mercredi 16 septembre 2020 par le groupe japonais, la fermeture de l'usine Bridgestone, acteur prépondérant du tissu industriel de la région, moteur important de l'économie de Béthune et ses environs, serait lourde de conséquences sociales et économiques : 863 emplois directs menacés auxquels il faudrait ajouter un nombre quasi égal d'intérimaires, de sous-traitants et de sociétés de services de notre bassin économique.

Réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le conseil municipal de Lillers, à l'unanimité :

- **EXPRIME** sa détermination à soutenir toutes les solutions assurant un avenir industriel, cohérent et durable à Béthune et sur le territoire de la communauté d'agglomération
- **EN APPELLE** à la responsabilité sociale de Bridgestone en tant qu'entreprise de dimension mondiale
- **DEMANDE** à ses dirigeants de reconsidérer leur décision en mettant tout en œuvre pour maintenir l'activité actuelle sur le site alors que depuis des années on enlève la production et les équipements pour les amener en Hongrie et en Pologne (le groupe ayant reçu des fonds européens importants comme les fonds d'aide au développement industriel) tandis qu'il est prévu d'ouvrir une usine en Estonie en 2024 et en Biélorussie en 2026
- **ATTEND** des dirigeants de Bridgestone d'explorer toutes les possibilités en organisant la concertation avec l'État, la Région, le Département, les collectivités et tous les acteurs économiques et syndicaux
- **DIT** que la fermeture de l'usine n'a rien d'une fatalité ; accompagner des licenciés coûte plus cher que d'investir.

En outre, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **EN APPELLE** à l'État, qui à maintes reprises, a affiché sa volonté de redensifier le tissu industriel national, pour jouer pleinement le rôle protecteur qui est le sien afin de contrecarrer une nouvelle manifestation des effets d'une mondialisation et d'une recherche du profit impitoyables
- **INVITE** par ailleurs les pouvoirs publics à ne pas oublier le montant des aides de toutes natures dont a bénéficié l'entreprise (aides, CICE, chômage partiel...) qui finalement auraient été versées à fonds perdus par le contribuable français
- **EN APPELLE** au respect du territoire et de ses habitants ; ceux-là même qui ont donné leur cœur et leur vie à la firme qui les abandonne maintenant
- **DÉCLARE** son total soutien aux salariés dont l'attitude est constructive.

Adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré en séance les jour, mois et ans susdits.  
Suivent les signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture, le 12/10/2020  
et de la Publication le 15/10/2020.  
Lillers, le 15/10/2020.  
Le Maire,



Madame le Maire,

Carole DUBOIS



REÇU LE 12 OCT. 2020

